

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PERSONNEL COMMUNAL**

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES  
POSTES**

Délibération : **01.2015.008**

Transmis en préfecture le :

**9 janvier 2015**

Séance du : **6 janvier 2015**

Compte-rendu affiché le **9 janvier 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **30 décembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT  
(à partir du point 6), François VURPAS (à partir  
du point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4),  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard  
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie  
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Marylène MILLET, François VURPAS (jusqu'au  
point 3), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 6),  
Olivier BROSSEAU (jusqu'au point 4), Anne-Marie  
JANAS

**Pouvoirs :**

Marylène MILLET à Yves GAVault, Olivier  
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au  
point 4), Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Le tableau des effectifs évolue donc chaque année en fonction des grades de recrutement des agents mais aussi en fonction de l'évolution de carrière des agents, évolution qui peut correspondre à un changement de grade pour l'agent mais non à une création de poste pour la Collectivité.

La Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion du Rhône a validé l'avancement de grade de huit agents. Les grades d'origine des agents promus seront supprimés lors d'une prochaine délibération après que le Comité Technique aura rendu son avis. Aussi il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité, en procédant à la création d'un certain nombre de postes, pour permettre l'avancement de grade des agents concernés.

### Secteur social

- création de 4 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

### Secteur médico-social

- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

### Secteur culturel

- création de 2 postes d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

### Secteur sportif

- création d'un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs budgétaires au 06/01/2015	Dont TNC
<b>SECTEUR SOCIAL</b>								
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0		0	4	4	
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>								
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0	1	2	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>								
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	0	0	2	5	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>								
Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0	0	1	2	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.